Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2024

Désignation de l'entreprise : **SAS ABELIS** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 128 Rue La Boétie 75008 PARIS 8 — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 8 9 4 8 4 5 3 3 8 0 0 0 1 7 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122023 Net 3	N-1 31122022 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	8 809	AU 2 133	6 676	2 533
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	4 750	BI	4 750	4 750
	TOTAL (II)	BJ	13 559	BK 2 133	11 426	7 283
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		8 772
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	145 755	BY 11 288	134 468	32 217
	Autres créances (3)	BZ	53 180	CA	53 180	55 004
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	239 353	CG	239 353	19 316
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI		1 200
	TOTAL (III)	CJ	438 288	CK 11 288	427 000	116 509
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	451 847	1A 13 420	438 427	123 792

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 4 750 — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

CODE CERTIFIÉE CONFORME

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2024

Désignation de l'entreprise **SAS ABELIS** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 1 000)	DA	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	100	100
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		8 737
	Report à nouveau	DH	(101 859)	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**58 804**	**(110 596)**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**(41 954)**	**(100 759)**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 056	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	50 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	11 539	6 122
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	355 890	182 422
	Dettes fiscales et sociales	DY	55 891	35 727
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	4 005	279
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**480 381**	**224 550**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**438 427**	**123 792**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	418 842	218 428
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	3 056	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ABELIS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1.000 euros
Siège Social : 128 rue la Boétie 75008 PARIS
RCS PARIS 894.845.338

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Et le 28 juin, à dix heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président, ont adopté les résolutions unanimes portant sur l'ordre du jour suivant :

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Blaise PARINAUD préside la séance en qualité de Président de la société.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Les copies des lettres de convocation,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Le texte des résolutions proposées.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Quitus au Président,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Approbation de la rémunération du Président,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Monsieur le Président donne lecture du rapport du Président et déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des Impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du Président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, s'élevant à 58.804 euros, de la manière suivante :

- au compte « Report à Nouveau », la somme de 58.804 euros.

Après affectation du résultat bénéficiaire, le compte « Report à Nouveau » s'élève à – 43.055 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués
L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale rappelle l'absence de rémunération allouée à Monsieur Blaise PARINAUD, au titre de ses fonctions de Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés.

Le Président :
Blaise PARINAUD

Signé par Blaise PARINAUD
Le 01/08/24
ID: tx_wxQ7XAJJkdY7
Signed with Universign

Les associés :

TRIANON SAS représentée par son Président, Blaise PARINAUD

Adeline KEIT

Signé par Adeline KEIT
Le 01/08/24
ID: tx_wxQ7XAJJkdY7
Signed with Universign